



CERTIBIOCIDE

LA FORMATION

Depuis quelques années. nouveaux nuisibles sont apparus en France, comme le frelon asiatique ou le moustique tigre par exemple.

On s'est alors aperçu que le niveau de connaissance des opérateurs et leurs compétences en matière de biocides étaient très disparates.

Les biocides représentent en effet un danger pour la santé des hommes et pour l'environnement, donc il faut les réglementer.

De ce fait, certaines autorisations de mise sur le marché (AMM) stipulent que les produits doivent être utilisés par un professionnel formé.

*Le certificat "certibiocide" est entré en vigueur le 1er juillet 2015

ACTIVITÉS CONCERNÉES

Les acteurs concernés sont :

- L'utilisateur professionnel : toute personne qui utilise des produits biocides au cours de son activité professionnelle (opérateurs, techniciens, employeurs, indépendants)
- Le distributeur : toute personne qui exerce l'activité de mise en de vente ou distribution à titre gratuit des produits biocides aux utilisateurs produits ces ou personnes physiques ou morales agissant pour leur compte, y compris les groupements d'achats (grossistes, détaillants, vendeurs et fournisseurs)
- L'acquéreur de produits biocides

TYPE DE CERTIFICATS

Un biocide est un produit utilisé pour détruire, repousser ou rendre inoffensif un organisme nuisible.

Le certibiocide est donc le certificat délivré personne qui a suivi une formation sur les biocides.

Il atteste d'un certain niveau de compétence, et permet d'encadrer l'activité d'assurer une utilisation et une application des produits plus sûres et plus efficaces.

*Ce certificat est individuel et est délivré à une personne physique (et non morale).

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

Entrée du CFPPA par la rue du Scardon (rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

Interlocuteur : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

CONTACTEZ - NOUS 03 22 20 77 65



blandine.decoene@educagri.fr



CERTIBIOCIDE

QUI EST CONCERNÉ ?

Les utilisateurs/acheteurs/vendeurs de certains produits biocides exclusivement destinés aux professionnels, notamment :

- Les produits désinfectants des surfaces en contact avec des denrées alimentaires
- Les produits de lutte: contre les termites, les rongeurs, les oiseaux, les insectes et les vertébrés.
- Les produits de traitement du bois

PROGRAMME

Réglementation:

- Directives 98/8/CE
- · Définition des produits biocides
- · Autorisation de mise sur le marché
- · Transport et stockage
- · Utilisation des produits
- Spécificité des opérations sur site ouvert au public

Prévention des risques sur la santé :

- · Dangerosité des produits
- Mode d'intoxication
- · Situations exposantes au danger
- Principales mesures de prévention et de protection concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides

Prévention des risques sur l'environnement :

- Impact sur les organismes non-ciblés et la biodiversité
- Type de pollution
- Devenir des produits sur l'environnement
- Pratiques et aménagements pour la prévention des risques concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides

Stratégies alternatives visant à limiter le recours aux produits biocides :

- Evaluation de la pression parasitaire
- Raisonnement des interventions et choix des produits
- Stratégies de protection intégrée
- Méthodes et produits alternatifs concernant les produits rodenticides, désinfectants et insecticides

Gestion des déchets :

- · Collecte des EVPP et PPNU
- · Gestion des effluents

Questionnaire d'auto-évaluation













ACCÈS ABBEVILLE PAR:

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais Bus

DURÉE DE FORMATION

- Une journée pour les personnes titulaires d'un certiphyto
- Trois jours pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'un Certiphyto



OBTENTION DU CERTIFICAT

- Attestation de formation remise en fin de séance
- L'usager doit créer son compte sur le site "SIMMBAD" et s'y connecter

DURÉE DE VALIDITÉ DU CERTIBIOCIDE

- 5 ans après une formation de 3 jours
- Jusqu'à la fin de validité du certiphyto après une formation d'un jour

*Le renouvellement du certibiocide se fait dans les mêmes conditions (formation de 1 ou 3 jours).

A savoir : Le site "SIMMBAD" pour un renouvellement n'est disponible qu'à partir de la fin du certibiocide en cours.

FINANCEMENT

Il existe plusieurs moyens de Financement :

- Financement Entreprise ou Collectivité
- Financement OPCO
- Financement personnel
- Mobilisation CPF

TARIF: 12 € à 17 € selon le financeur *Nous contacter pour un devis

LES POINTS FORTS DU CENTRE

Supports de formation adaptés et actualisés : diaporama, études de cas, vidéos, échanges sur l'expérience des participants, exercices d'auto- évaluation

- · Restauration possible sur place
- Accompagnement spécifique pour les personnes en situation de handicap













